

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 19 AVRIL 2021 À 16h00 PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents :

Messieurs Jean-Pierre Charuest, Président et conseiller
Benoît Bouthillette, Conseiller
Bernard Vanasse, Maire
Clément Vaillancourt, résident
Danny Roy, résident

Mesdames Nicole Couture, résidente
Patricia Sévigny, résidente

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

1.0 Ouverture de la réunion et mot du président

À 16h00, ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président, ouvre la réunion du C.C.U. Monsieur Charuest souhaite la bienvenue aux membres du C.C.U.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

Proposé par : Clément Vaillancourt

3.0 Présentation du nouveau membre

Monsieur le président introduit le nouveau membre monsieur Danny Roy et, celui-ci se présente et exprime sa motivation à faire partie du CCU. Les membres se présentent à leur tour.

Monsieur Beaulieu mentionne l'aspect confidentiel des dossiers traités au CCU. Il rappelle que tant que le procès-verbal n'est pas déposé au conseil, son contenu demeure confidentiel.

4.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 15 mars 2021 (document joint)

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Nicole Couture

5.0 Suivi des dossiers

5.1 Demande société d'histoire de Compton, proposition de modification (PIIA)

Monsieur Beaulieu révisé les commentaires de la Société d'histoire de Compton et propose des modifications au règlement sur les PIIA afin de répondre aux demandes du Comité.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2021-04-19

CONSIDÉRANT les commentaires de la Société d'histoire de Compton déposés en juillet 2020;

CONSIDÉRANT la pertinence des commentaires de la Société d'histoire de Compton;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'Intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT le projet de règlement proposé par monsieur Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT BOUTHILLETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

De modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que rédigé par monsieur Beaulieu du service d'urbanisme en enlevant à l'article 2, le 21, chemin de Moe's River qui est déjà cité au règlement.

Les membres du CCU tiennent à remercier la Société d'histoire de Compton pour leurs précieux commentaires dans le cadre de la consultation écrite sur le nouveau Plan d'urbanisme de la Municipalité de Compton.

5.2 Agriculture urbaine et VR, proposition de modification règlement de zonage

Monsieur Beaulieu propose un projet de modifications au règlement de zonage 2020-166 afin de répondre aux demandes du Comité consultatif d'urbanisme.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-2021-04-19

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations antérieures des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'intégrer des dispositions sur l'agriculture urbaine et les véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT le projet de règlement proposé par monsieur Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ JEAN-PIERRE CHARUEST ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **De modifier le règlement de zonage, tel que rédigé par monsieur Beaulieu du service d'urbanisme;**
- **De diffuser l'information avec des fiches guides et des liens d'information.**

6.0 Demande de permis dans le cadre du PIIA

Aucune demande.

7.0 Demande d'exclusion Simon Jubinville (avis d'infraction CPTAQ)

M. Beaulieu explique la demande en fonction de la réglementation d'urbanisme et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 003-2021-04-19

CONSIDÉRANT la demande d'exclusion de la zone verte reçue le 29 mars 2021 par courriel;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion vise le lot 1 803 283 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande est situé dans la zone agricole A-13;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est contigu au périmètre urbain et à la zone C-13;

CONSIDÉRANT QUE la résidence du demandeur, lot 2 354 895 est contiguë au terrain visé par la demande et est située dans la zone C-13;

CONSIDÉRANT QUE la zone C-13 autorise des commerces contraignants et qu'il y a de l'espace pour entreposer sa machinerie d'excavation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'espace en zone blanche pour satisfaire le demandeur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

De refuser la demande d'exclusion de la zone verte.

8.0 Varia

Aucun sujet traité.

9.0 Prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 17 mai 2021 à 16h00. Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 17h15.

Jean-Pierre Charuest
Président du CCU

Alain Beaulieu, B. Sc.
Secrétaire du comité